

Commission du français langue maternelle (CFLM)

Lettre d'information n° 2, août 2022



LA CFLM · FIPF

Samedi 11 juin, la CFLM a tenu en distanciel sa deuxième réunion semestrielle. Chaque association représentée a évoqué un ou deux aspects marquants de son actualité, et les échanges ont aussi mis au jour des perspectives de travail communes. En voici le compte-rendu, dont nous vous souhaitons bonne lecture !

I. Quoi de neuf, au sein de la CFLM ?

1. Bienvenue à l'ACEDLE !

La CFLM compte désormais parmi ses membres l'[association des chercheurs et enseignants didacticiens des langues étrangères \(Acedle\)](#). Visant à promouvoir la didactique des langues dans ses dimensions de recherche et d'intervention, l'Acedle est une association internationale, dont les adhérents travaillent sur la didactique des langues étrangères dans des facultés de langues, de sciences de l'éducation, dans des écoles supérieures du professorat et de l'enseignement. Les problématiques qui les occupent portent, par exemple, sur l'enseignement d'une langue étrangère en contexte scolaire, les interactions de classe, l'analyse de discours, la place des technologies dans l'enseignement-apprentissage des langues. Ce travail trouve son expression dans des manifestations scientifiques, et dans la revue [Recherches en didactique des langues et cultures : les cahiers de l'Acedle](#).



Association des Chercheurs
et Enseignants Didacticiens
des Langues Étrangères

2. Actualité des associations représentées lors de cette réunion

Dans l'actualité récente de l'ABPF, l'aboutissement de la **première édition du « Prix de l'ABPF »** tient une place importante. C'est en juin, lors de la Semaine de la langue française et après une conférence de Dan Van Raemdonck, que les prix ont été remis aux



lauréates. La liste de ces dernières a été publiée notamment [sur l'espace de communication de la CFLM](#), où vous trouverez aussi un lien vers les productions des lauréates. Si l'ABPF se fixe notamment comme objectif d'attirer plus de candidatures pour la prochaine édition, elle trouve d'ores et déjà sur le plan institutionnel matière à se réjouir, vu l'intérêt porté à ce prix par plusieurs ministères (culture, enseignement supérieur).

L'actualité de l'**AQPF** est fortement marquée par la **préparation du congrès annuel** de l'association. Celui-ci, qui se tiendra sous format hybride du 9 au 11 novembre 2022, à Victoriaville, aura pour thème «Le français au coeur de nos vies». Si l'appel à propositions est clos, vous trouverez [sur le site de l'AQPF des explications sur le «fil rouge»](#) et [sur les modalités de ce congrès](#), et vous pouvez vous inscrire pour y participer en présentiel ou en distanciel. Parallèlement, l'AQPF et des associations représentant sept autres disciplines scolaires rédigent actuellement une lettre visant à offrir leur expertise au ministre de l'Éducation du Québec, qui a annoncé un grand chantier en matière de formation.



L'**AFEF** se consacre en particulier à amorcer la **préparation du 16e congrès mondial de la FIPF**, qui se tiendra à Besançon en juillet 2025. Son thème : [«Utopies francophones en tous genres»](#). Actuellement, les pilotes du comité scientifique travaillent à affiner les axes au travers desquels ce thème se déclinera. Cela fait, ils solliciteront des expertises stratégiques au regard de chacun de ces axes. Parallèlement, s'élabore la dimension «durable» de ce congrès, c'est-à-dire les projets dont la mise en oeuvre ira crescendo, au cours des trois prochaines années. À commencer par la prochaine édition du concours Florilège-FIPF (voir ci-dessous).

II. Perspectives de travail communes

1. Participation à l'édition 2023 du concours *Florilège-FIPF*

En vue du congrès de Besançon, le concours *Florilège-FIPF* tient une place doublement stratégique. D'une part, la notion d' «utopies francophones» renvoie entre autres à une certaine idée de l'enseignement du français, faisant la part belle à l'écriture créative. D'autre part, une particularité de ce congrès réside dans son caractère durable. Sa préparation a vocation à passer aussi par des projets pédagogiques mis en oeuvre durant les années scolaires précédentes. En particulier, des projets d'écriture créative associant, autant que possible, des élèves et enseignants de pays différents. Concrétiser cette «utopie», c'est notamment faire en sorte qu'à la prochaine édition du concours, participent plus d'enseignants et d'élèves de pays relevant de la CFLM.

Dans cette optique, nous vous faisons la proposition suivante :

- à l'automne, quand sera publié le thème de l'édition 2023 du concours, la CFLM vous le signalera pour que vous diffusiez l'information dans vos réseaux ;
- d'ores et déjà, pour que la CFLM aide à identifier de possibles «jumelages», pourriez-vous s'il-vous-plaît diffuser dans vos réseaux **le document en annexe à cette lettre**, et nous faire part (à gloockcflm@gmail.com) des réponses qui vous seraient faites par des enseignants souhaitant y participer ?

2. Ouvrir nos webinaires respectifs à des participants d'autres pays

La crise sanitaire a conduit nos associations à organiser des webinaires : webinaires de l'ABPF, «causeries» de l'AQPF, «Mercredis de l'AFEF», etc. Vu l'attractivité des événements ayant pris cette forme, beaucoup d'associations souhaitent pérenniser cette pratique. Pour prolonger et amplifier la dynamique d'ouverture constatée lors des webinaires, nous faisons la proposition suivante.

Quand vous organisez un tel événement, n'hésitez pas à en informer d'autres associations pour qu'elles le fassent savoir autour d'elles. Pour cela, il s'agit d'envoyer au bureau de la CFLM (à gloockcflm@gmail.com ou au membre du bureau qui fait partie de votre association) un mail, contenant :

- une courte présentation du webinaire / le thème du webinaire et un lien vers une présentation plus développée ;
- les informations pratiques (date, heure, modalités d'inscription) ;
- les informations utiles pour se connecter le moment venu.

3. Agir pour une réforme des règles d'accord du participe passé

Dans les pays francophones, l'enseignement de la langue maternelle se voit consacrer un temps plus important que dans les autres communautés linguistiques (cf. PISA, PIRLS). En particulier, une partie de ce temps est consacrée à apprendre les règles d'accord du participe passé employé avec «avoir». Or, cet investissement s'avère peu rentable : seule une minorité de personnes maîtrise ces règles, de surcroît en décalage avec l'usage. En outre, la place donnée à ces règles a une portée importante.

Sur le plan didactique, cela contribue à réduire le temps disponible pour développer des compétences visant l'appropriation «fonctionnelle» de la langue. Par exemple, la compréhension de textes (domaine dans lequel les enquêtes PISA et PIRLS révèlent chez les élèves francophones un niveau de performance comparativement faible), le raisonnement grammatical, ou encore des pratiques de communication ayant cours dans la «vraie vie» (écriture de rapports, exposés oraux...).

Sur le plan social, cela tend à faire de la langue française un facteur de domination voire d'exclusion. En effet la langue, faute d'être pleinement appropriable par le plus grand nombre, ne peut fonctionner comme une langue d'intégration. À défaut, la maîtrise ou la non maîtrise des règles d'accord du participe passé employé avec «avoir» constitue un observable, qui fait de la langue française un moyen de discrimination dans des contextes comme les procédures de recrutement.

Lors du 14e congrès mondial de la FIPF en 2016, cette analyse a donné lieu à des résolutions appelant à des réformes orthographiques, notamment l'invariabilité du participe passé employé avec «avoir». Localement, associations et instances se sont fait entendre pour traduire ces intentions en actes (Conseil de la langue et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, AQPF lors de son congrès de 2021). À l'échelle de la francophonie cependant, ces résolutions n'ont pas encore trouvé de traduction officielle.

Sous une forme restant à définir, l'ABPF propose que les associations membres de la CFLM communiquent ensemble sur ce sujet. Il s'agirait de faire entendre collectivement un avis, dans le but de faire aboutir la réforme de l'orthographe française quant à l'accord du participe passé employé avec «avoir». Dans cette optique, voici ce que la CFLM propose :

1) les responsables d'associations désireuses de s'associer à cette démarche le font savoir à l'ABPF à l'adresse secrétaire.abpf@gmail.com ;

2) parallèlement, le bureau de la CFLM demande au bureau de la FIPF des précisions utiles pour ajuster la stratégie de communication, dès lors qu'on dépasse l'échelle nationale ;

3) sur la base de ces retours et en lien avec les associations parties prenantes, l'ABPF définit la stratégie de communication et la met en oeuvre.

4. Préparation d'une intervention commune au congrès régional d'Hammamet (novembre 2022)

En novembre prochain à Hammamet, la Commission du monde arabe de la FIPF tiendra son 5e congrès, autour du thème *Enseigner et pratiquer le français au XXIe siècle*. Plusieurs communications ont été proposées par des membres d'associations de la CFLM, dont une table ronde intitulée : «De l'apprenti-scripteur à l'apprenti-sourcier : aider les enseignants à favoriser l'engagement de leurs élèves dans l'écriture créative». Acceptée, cette table ronde a vocation à réunir des représentantes de deux associations. Le travail s'engage pour concrétiser ce projet, si possible en y associant la Commission Afrique - Océan indien.

III. Pour suivre l'actualité de la FIPF, et des associations membres de la CFLM

1. Nos « vitrines » :

- ABPF : <https://www.abpf.be/> ; <https://www.facebook.com/ABPF-Association-belge-des-professeurs-de-fran%C3%A7ais-1381680378583346>
- ACEDLE : <https://acedle.org>
- AFEF : <http://www.afef.org/> ; https://twitter.com/afef_franceduc
- AIRDF : <https://airdf.ouvaton.org/>
- AQPF : <https://aqpf.qc.ca/> ; <https://fr-fr.facebook.com/aqpfqc/>
- ASPF : <http://association-suisse-des-professeurs-de-français.ch/>
- CFLM : <http://cflm.fipf.org/accueil>

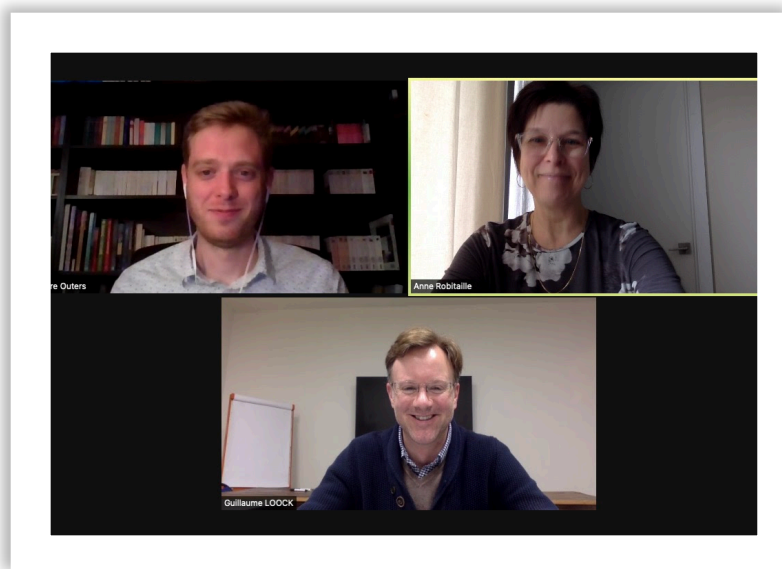
2. Pensez-y...

Nous souhaitons que l'espace de communication de la CFLM sur le site de la FIPF soit une fenêtre ouverte sur l'ensemble de nos associations membres. Pour cela, n'hésitez pas à nous communiquer (à glookcflm@gmail.com) :

- le lien vers votre lettre d'informations lors de sa parution ;
- l'annonce ou l'écho d'un temps fort de la vie de votre association (voir par exemple <http://cflm.fipf.org/actualite/prix-de-labpf-resultats-de-la-premiere-edition>) ;
- l'annonce d'une publication issue des travaux de votre association ou d'un·e membre de celle-ci.

3. Prochaine réunion semestrielle : décembre 2022 (date à définir).

*Nous vous souhaitons une belle fin de congés estivaux,
et le moment venu, une belle reprise !*



Pierre Outers, Anne Robitaille et Guillaume Look,
bureau de la Commission du français langue maternelle

Concours mondial d'écriture créative collaborative *Florilège-FIPF* Repères en vue de la 8^{ème} édition

Créé dans la perspective du XV^{ème} Congrès mondial de la FIPF (Liège - juillet 2016), le **concours Florilège-FIPF** a pour objectifs de promouvoir l'écriture créative collaborative dans les classes du monde entier, et d'associer des classes de français langue maternelle, étrangère et seconde autour d'un projet commun. Le bilan des premières sessions est extrêmement prometteur, avec une montée en puissance progressive, le nombre de pays et d'établissements ayant été en croissance constante jusqu'en 2019. Les collègues qui participent dans le monde nous font des retours très positifs, à la fois de l'engagement de leurs classes, et de l'intérêt que présente l'écriture créative collaborative dans leur enseignement. Les deux dernières sessions ont été fortement perturbées par les confinements et la pandémie de COVID, c'est un nouvel essor que prend le **concours Florilège-FIPF** en septembre 2022.

Fidèle à ses origines, le concours s'insère dans la préparation du prochain Congrès mondial de la FIPF : **Besançon 2025**. Sous le titre : **Utopies francophones en tous genres**, ce congrès s'inscrit dans la durée, avec plusieurs volets et étapes, un volet scientifique avec un séminaire sur le thème du congrès, et un volet scolaire avec trois actions déclinées progressivement sur trois ans. La première de ces trois actions, dès septembre 2022, est le **concours Florilège-FIPF**, qui sera reconduit les années suivantes, les deux autres actions démarrant en septembre 2023, puis 2024. Notre concours, dans le cadre des *utopies francophones*, a l'ambition de diffuser partout dans le monde une idée de l'enseignement du français qui donne toute sa place à l'écriture créative.

L'Académie de Besançon/région académique Bourgogne-Franche-Comté s'adjoint à la collaboration entre **l'Académie de Montpellier** et la **Commission du français langue maternelle (CFLM)** de la **Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)** pour l'organisation et la diffusion du concours. Son lancement est officialisé à **Besançon** en septembre, durant le festival **Le livre dans la boucle**, et durant le **Congrès Régional de la FIPF** début novembre à **Hammamet**. Le palmarès est décerné durant la **Comédie du livre** de **Montpellier** en mai-juin 2023, dans le cadre de **l'Académie du livre**.

Le concours d'écriture est soumis chaque année à un **thème**, donné en septembre par les organisateurs. Des recommandations pour l'écriture collaborative en classe sont fournies, ainsi qu'un règlement fixant le cadre. Les écrits individuels ne sont pas acceptés, et les professeur·e·s participant doivent indiquer la démarche d'écriture collaborative retenue. Toute classe, ou partie de classe, ou regroupement d'élèves/étudiants peut participer, en envoyant une nouvelle et/ou un poème avant la date limite. La collaboration entre classes de différents pays, francophones et non francophones, est encouragée. Les listes de professeurs des associations de la FIPF, ainsi que les services académiques faciliteront ces échanges binationaux, interclasses et inter-établissements.

L'écriture collaborative peut être déroulée selon **deux principaux types de modalités** :

1. Des écritures individuelles suivies d'une mutualisation et d'un partage réflexif pour un choix collectif des textes qui vont être retenus et réécrits - au choix :
 - a. Répartition par groupes de rédaction d'une partie du texte puis assemblage
 - b. Réécriture progressive du texte par plusieurs groupes selon des consignes précises
2. Une collaboration complète où tous les membres du groupe construisent ensemble le processus d'écriture du texte : remue-méninges, réflexion initiale, écriture collective d'une première version de texte, révision, réécriture, sélection - au choix :
 - a. Rédaction collaborative non-numérique
 - b. Écriture collaborative numérique de type pad.

Quelques éléments des **consignes** :

- Seulement deux genres sont proposés : nouvelle et poème. Chaque classe ne peut envoyer qu'un texte de chaque genre.
- La longueur maximum est de 5000 signes, espaces et titre compris.